Envoyé en préfecture le 19/10/2023
Reçu en préfecture le 19/10/2023
Publié le 19/10/2023
ID : 015-200066637-20231012-2023_DPRSDT_312-AR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Signature d'un ensemble de devis, contrats et conventions relatifs à la mise en place de la programmation culturelle de Hautes Terres Communauté pour la saison 2023/2024

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10 ;

Vu la délibération n°2023-CC-081 en date du 13 avril 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

Considérant que Hautes Terres Communauté met en place une programmation culturelle saisonnière à l'échelle de l'ensemble de son territoire ;

Considérant que Hautes Terres Communauté est l'organisateur ;

Considérant que pour la mise en œuvre de sa programmation culturelle, il est nécessaire que Hautes Terres Communauté sollicite des compagnies, des artistes, des partenaires et autres intervenants extérieurs ;

Considérant qu'il convient de fixer les modalités d'accueil, les conditions techniques et les conditions financières ;

Considérant que les crédits nécessaires, relatifs à la mise en œuvre de cette programmation culturelle sont inscrits au budget primitif 2023 ;

DECIDE

Article 1 : De signer tous les devis, contrats et conventions relatifs à la mise en place de la programmation culturelle de Hautes Terres Communauté pour la saison 2023/2024 ;

Article 2 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 3 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Madame le Comptable public sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.